

# AVIS PUBLIC

## Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets

### APPEL DE CANDIDATURES – CINQ MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU PAYS-DES-BLEUETS

Conformément à l'annexe I de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires, avis est donné afin d'inviter les personnes résidant sur le territoire du centre de services scolaire à soumettre leur candidature à un poste de représentant de la communauté au conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets.

Le conseil d'administration sera composé de quinze membres, soit cinq parents d'élèves, cinq membres du personnel (un enseignant, un professionnel non enseignant, un membre du personnel de soutien, un directeur d'établissement et un membre du personnel d'encadrement des services administratifs) et cinq représentants de la communauté.

Peut se porter candidat un représentant de la communauté domicilié sur le territoire du centre de services scolaire, qui n'est pas membre du personnel dudit centre et possédant les qualités et conditions requises (indiquées plus bas).

#### Cinq postes sont ouverts aux candidatures

#### PROFILS RECHERCHÉS :

Poste 1 : Une personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines;

Poste 2 : Une personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou une expertise en gestion des ressources financières ou matérielles;

Poste 3 : Une personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel;

Poste 4 : Une personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires;

Poste 5 : Une personne âgée de 18 à 35 ans.

#### MODALITÉS DE MISE EN CANDIDATURE

Une candidature est proposée au moyen d'un formulaire disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : [www.cspaysbleuets.qc.ca](http://www.cspaysbleuets.qc.ca).

Chaque candidat a l'opportunité d'enregistrer une vidéo d'un maximum d'une minute présentant ses motivations à être désigné membre du conseil d'administration. Le candidat doit transmettre sa vidéo (ou le lien vers sa vidéo) accompagnée de son formulaire de mise en candidature.

Les candidatures doivent être transmises au plus tard le **30 septembre 2020**, à **16 h**, par courriel, à l'adresse électronique : [designationca@cspaysbleuets.qc.ca](mailto:designationca@cspaysbleuets.qc.ca).

#### **QUALITÉS ET CONDITIONS REQUISES :**

- Avoir 18 ans accomplis;
- Être citoyen canadien;
- Être domicilié sur le territoire du centre de services scolaire, et depuis au moins 6 mois au Québec;
- Ne pas être en curatelle;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manoeuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la présente loi, de la Loi sur la consultation populaire (chapitre C-64.1), de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2) ou de la Loi électorale (chapitre E-3.3) au cours des cinq dernières années.

#### **SONT INÉLIGIBLES :**

- Un membre du personnel du centre de services scolaire;
- Un membre de l'Assemblée nationale;
- Un membre du Parlement du Canada;
- Un juge d'un tribunal judiciaire;
- Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation;
- Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du Code du travail (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis);
- Toute personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un tel poste;
- Toute personne qui occupe un poste au sein d'un conseil d'administration, sauf dans le cas d'une élection lors de laquelle le poste qu'elle occupe est ouvert aux candidatures ou cesse d'exister;
- Toute personne qui, à la suite d'un jugement passé en force de chose jugée, est inhabile en vertu de l'article 176 de la Loi sur l'instruction publique.

## **PROCESSUS DE DÉSIGNATION**

Chacun des cinq membres représentants de la communauté sera désigné, par cooptation, par les dix membres (parents et représentants du personnel) qui se réuniront à cette fin le 13 octobre 2020. Les cinq membres désignés seront annoncés le 14 octobre 2020.

Pour tout renseignement supplémentaire relatif à la présente, veuillez vous adresser à M<sup>e</sup> Annie Tremblay, à l'adresse électronique suivante : [designationca@cspaysbleuets.qc.ca](mailto:designationca@cspaysbleuets.qc.ca).

Donné à Dolbeau-Mistassini, le 1<sup>er</sup> jour de septembre 2020.

La secrétaire générale,

M<sup>e</sup> Annie Tremblay, avocate  
Directrice générale adjointe et directrice du Service  
du secrétariat général et des communications